

Baignades : une qualité des eaux « excellente » mais...

Selon l'agence régionale de santé, les indicateurs se révèlent « très satisfaisants » sur l'immense majorité des sites en eau douce et en mer. Pour autant, des épisodes ponctuels de pollution rappellent que la vigilance reste de mise, en particulier dans les zones littorales



Parmi les 223 sites faisant l'objet d'une surveillance, 179 révèlent une qualité « excellente ».

FLORENT SÉVINE

Dis-ou parler d'une loi des séries, d'un concours de circonstances ou d'une problématique récurrente ? Ces derniers jours, des épisodes de pollution ont conduit les communes de Siscu et de Bastia

les quatre derniers années. Ce contrôle de qualité, mis en œuvre par les autorités sanitaires pour le compte des collectivités, porte sur 223 zones de baignades surveillées sur la période la plus attractive, entre mai et septembre.



Ces derniers jours, des épisodes de pollution ont conduit les communes de Siscu et de Bastia à prendre des arrêtés préventifs d'interdiction de baignade sur leur littoral. Après analyses, ces restrictions ont été levées en moins de 48 heures, comme ici à Ficaghjola.

JONATHAN MAIR

à prendre des arrêtés préventifs d'interdiction de baignade sur leur littoral. En cause : des dysfonctionnements de stations d'épuration ou des réseaux de collecte des eaux usées.

Après analyses - celles de l'Arinella sont toujours en cours -, les restrictions d'accès ont été levées en moins de 48 heures. Les résultats ont signalé une qualité satisfaisante. Cependant, que disent ces sites de l'innocuité des zones de baignades en Corse, particulièrement proches en raison de l'attractivité touristique ? L'agence régionale de santé (ARS) le clarifie : sur le littoral comme sur les plans d'eau intérieurs, la qualité se révèle « très satisfaisante, voire excellente » sur l'immense majorité des sites.

Au total, selon l'ARS, 96 % des baignades de l'île sont conformes aux exigences européennes en la matière. Ce classement est basé sur les résultats recensés sur

Des analyses régulières sur tous les sites

Chaque site fait l'objet de prélèvements réguliers - entre deux et quatre par mois - pour permettre un suivi continu. Plusieurs aspects sont observés : l'aménagement et la fréquentation du site, la présence de déchets dans l'eau ou sur les abords, la présence de matières suspectes...

Si certaines pratiques de maintenance peuvent conduire à des pollutions, la plupart du temps celles-ci surviennent à la suite d'un incident lié à l'assainissement, comme cela a été le cas ces derniers jours à Siscu, à Ficaghjola et à l'Arinella.

Les causes peuvent être multiples : dysfonctionnement d'un poste de relevement, rupture de canalisation, débordement d'une station d'épuration... La dégradation de l'eau est donc liée essen-

tiellement à la présence d'eau usées ou insuffisamment traitées, voire des eaux pluviales contaminées ou une surfréquentation des sites. Un échantillon d'eau est prélevé à chaque intervention puis acheminé vers un laboratoire agréé qui procède à la filtration et aux analyses.

« En cas de pollution ponctuelle faisant suite à un accident lié à l'assainissement, ces analyses s'appuient sur différents indicateurs et des valeurs seuil, en particulier pour la concentration de matières fécales, explique l'ARS. Ces pollués se posent rarement, d'autant que le milieu marin est un très bon épandeur. Si la vigilance reste de mise, globalement les réseaux d'assainissement littoraux sont bien entretenus ».

D'ailleurs, selon les autorités sanitaires, les résultats sont très bons : 92 % des baignades en mer sont considérées comme étant « d'excellente qualité » contre 38 %

pour les baignades en eau douce, qui sont « plus vulnérables ».

Des procédures d'alerte spécifiques

Parmi les 223 sites faisant l'objet d'une surveillance, 179 révèlent une qualité « excellente », d'après le dernier bilan de l'ARS. Sur l'ensemble de l'île, seules quatre zones de baignade, toutes en eau douce, sont classées comme présentant une « insuffisance » d'un point de vue qualitatif.

« Lorsqu'un résultat est non conforme aux exigences de qualité ou qu'un incident survient, une procédure d'alerte est déclenchée, précisent les services de l'agence régionale de santé. Selon la gravité de la pollution, le site peut être momentanément fermé à la baignade par arrêté municipal et une enquête est menée sur place pour rechercher la cause de la contamination ».

Les baignades ne respectant pas cette exigence et pour lesquelles aucune « mesure de compensation » de la qualité n'a été engagée doivent faire l'objet d'une interdiction pendant toute la saison suivante. Les services de l'ARS expliquent que les résultats des analyses sont régulièrement transmis aux collectivités concernées. Celles-ci sont tenues de les porter à la connaissance du public par affichage en mairie et sur les lieux de baignade.

Pour cette saison 2021, compte tenu de la qualité dégradée ou de risques de sécurité, la baignade est interdite de façon permanente sur une poignée de sites : un tronçon du Tarvu de Carrà à Ciannaccu, sur le Ponte-Vechju à Bastelica, T'Nju di Gallina à Portofechju, le pont de Cattu, le Pont du Liamone, ainsi que sur le Grù, à Prédighju (Gaggio) et la baignade de Ponte Novu.

JULIAN MATTEI

EN CHIFFRES

98 %

des baignades en Corse sont conformes aux exigences européennes de qualité.

223

zones de baignades font l'objet de contrôles, dont 59 en eau douce (rivières, lacs) et 173 en mer.

1600

contrôles sont effectués en moyenne chaque année dans les zones de baignades.

La qualité des eaux de baignades

-  **Excellente qualité**
-  **Bonne qualité**
-  **Qualité satisfaisante**
-  **Qualité insuffisante**
-  **Site non classé**

